

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2012
(convocation du 15 octobre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50	M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35	Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35	Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard	M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles	Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50	Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul	M. TRIJOLET Thierry à M. BAUDRY Claude
	Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - Projet d'aménagement de voirie - Extension du périmètre de la concertation publique portant sur les cours de Verdun, Clémenceau, Albret, Place Tourny et rue du Docteur Nancel Pénard à la rue Claude Bonnier et à la place du Colonel Raynal -

Pièces complémentaires à verser à la concertation -

Décision - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2011/0232, le Conseil de Communa uté, en date du 29 avril 2011, a autorisé l'ouverture d'une concertation réglementaire sur le projet d'aménagement à Bordeaux, du cours de Verdun (entre le cours Xavier Arnozan et la place Tourny), de la place Tourny, du cours Georges Clemenceau, de la rue du Docteur Nancel Pénard et du cours d'Albret.

Cette concertation publique a démarré le 27 juin 2011 et est toujours en cours.

La concertation a pour but, d'une part, d'informer le public du lancement des études de réaménagement des voies concernées, d'autre part, d'en enrichir le programme en recueillant les avis, notamment des usagers et riverains, pour une meilleure prise en compte dans l'élaboration du projet.

Il est proposé d'étendre le projet de réaménagement qualitatif du cours d'Albret au parvis du Musée des Beaux Arts et à celui de la cité Municipale afin d'assurer une continuité fonctionnelle de cet aménagement de voirie, notamment pour les transports en commun et les deux roues.

En effet, une des propositions étudiée de la rue Claude Bonnier prévoit un aménagement en faveur des bus en lien avec la création de couloir bus sur le cours d'Albret.

L'extension de l'opération d'aménagement de la rue Claude Bonnier et de la place du Colonel Raynal à Bordeaux permettra ainsi une continuité de l'îlot Bonnac, en inversant la dominante routière en dominante piétonne.

Considérant que le projet d'aménagement de la rue Claude Bonnier (entre la rue du Château d'Eau et le cours d'Albret) et de la place du Colonel Raynal s'intègre parfaitement dans le projet de réaménagement du cours d'Albret, il est proposé au Conseil de Communauté d'enrichir le dossier de concertation des aménagements des cours de Verdun, Clémenceau, Albret, place Tourny et de la rue du Docteur Nancel Pénard.

Les trois dossiers, actuellement mis à la disposition du public, à la Mairie de Bordeaux, à la Direction Territoriale Bordeaux et à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements (Pôle Mobilité) de la Communauté urbaine de Bordeaux, seront complétés.

Ces éléments complémentaires seront également mis en ligne sur le site <http://participation.lacub.fr>, rubrique projets locaux – sous rubrique Bordeaux/ceinture des cours.

Une publicité spécifique relative à ce dépôt complémentaire dans le dossier de concertation « cours de Bordeaux » sera effectuée par insertion dans le journal quotidien régional à grand tirage.

La fin de la concertation sera annoncée par voie de presse. Puis le Conseil de Communauté délibérera afin d'en approuver son bilan.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment son article L.300-2,

VU la délibération n°2011/0232 du Conseil de Communauté en date du 29 avril 2011,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il convient d'autoriser l'intégration du projet d'aménagement sur la commune de Bordeaux, de la rue Claude Bonnier (entre la rue du Château d'Eau et du cours d'Albret) et de la place du Colonel Raynal afin d'assurer une continuité avec l'îlot Bonnac, au projet d'aménagement des cours dont la concertation publique est déjà engagée.

DECIDE

Article 1 : Le Conseil de Communauté autorise l'extension du périmètre de la concertation publique concernant le projet d'aménagement du cours de Verdun (entre le cours Xavier Arnozan et la place Tourny), de la place Tourny, du cours Georges Clemenceau, de la rue du Docteur Nancel Pénard et du cours d'Albret à la rue Claude Bonnier (entre la rue du Château d'Eau et le cours d'Albret) et à la place du Colonel Raynal.

Article 2 : Le dossier de concertation est complété par des pièces complémentaires au dossier afin d'assurer la bonne information du public sur le projet dans sa nouvelle configuration.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 NOVEMBRE 2012**

PUBLIÉ LE : 12 NOVEMBRE 2012

M. ALAIN DAVID